

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**26 JUIN 2024**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Dérogation à  
l'organisation du temps  
scolaire**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 27 juin 2024  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en Préfecture  
le 27 juin 2024  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 juin 2024

Pour le Maire,  
Par déléation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI\*, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

\*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 24 C 05a

**Avait donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOGE  
Madame MACE à Monsieur SAUDO  
Monsieur JOUSSE à Madame NASRI  
Madame ANDRE à Madame TEA  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Monsieur THOMAS à Madame AGUINET

**Secrétaire de séance :**

Madame LESUEUR

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20240626-24-C-10-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

**N° DE DOSSIER** : 24 C 10

**OBJET** : DÉROGATION À L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

**RAPPORTEUR** : Madame HABERT-DUPUIS

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements scolaires sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi par semaine. Cette dérogation ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans.

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2021, la Ville avait sollicité auprès de la Direction Académique la possibilité d'obtenir cette dérogation. Celle-ci avait été accordée jusqu'au 31 août 2024.

Afin de maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, il convient de renouveler cette dérogation pour 3 ans auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. A cette fin, les 21 écoles de la Ville ont été consultées dans le cadre des conseils d'école du 3<sup>ème</sup> trimestre et ont émis un avis favorable.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de solliciter auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale un renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour une durée de 3 ans.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*